Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260413-2026_17-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; A. FERCOQ-LE GUEN ; B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
M. P. LE CARLUER, procuration à É. LAURENT,
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN,
L. BOURDON ; procuration à K. MARIE,
S. PERON, procuration à L. SIMIER

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	23
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Béatrice PARANTHOEN.

1. ADMINISTRATION GENERALE

C. Commissions municipales

2026-17

Exposé des faits : LE Maire rappelle l'Article L.2121- 22 du CGCT : Possibilité pour le conseil municipal de former des commissions municipales.

Le conseil municipal délibère pour instituer les commissions et leur nombre de sièges, puis délibère par commission pour désigner les membres. Pour les communes de plus de 3500 habitants le respect du principe de la représentation proportionnelle doit être appliqué. À la suite de leur création et de la nomination des membres, les commissions doivent être convoquées dans les 8 jours.

Proposition du Maire : 8 sièges par commission :
6 pour la majorité
1 pour la liste de M. LAURENT
1 pour la liste de M. ZEGGANE

Décision : Après en avoir délibéré avec 21 voix POUR, une ABSTENTION et 5 voix CONTRE, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260413-2026_17-DE

APPROUVE la composition des commissions suivantes :

- **Finances et Administration Générale - Vice-président** : Charles DUDOIGNON
  Membres : F. MANGARD, L. SIMIER, S. PERON, L. FEGAR / MP ; LE CARLUER / B. GOURHANT.

- **Vie associative, citoyenneté et communication - Vice-présidente** : H. SIVINIANT
  Membres : E. POTEL, F. MANGARD, B. PARANTHOEN ; N. COQUILLON, / V. MÉVEL / T. JULOU.

- **Bâtiments, travaux et voirie – Vice-président :** L. SIMIER
  Membres : C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. KERLÉVÉO, S. PERON / A. PICHON, / M. ZEGGANE

- **Enfance jeunesse, affaires scolaires et animation de la vie communale - Vice-présidente** : L. FEGAR
  Membres : Y. LOSTANLEN, E. POTEL, K. MARIE, O. LEMESLE / V. MEVEL / T. JULOU.

- **Urbanisme - Vice-président** : S. PERON
  Membres : L. KERLEVEO, L. SIMIER, A. RONDEAU, L. BOURDON / E. LAURENT / B. GOURHANT

- **Affaires sociales, CCAS et santé - Vice-présidente** : J. COQUILLON
  Membres : B. PARANTHOEN, N. LE MESTE, L. BOURDON, Y. LOSTANLEN / A. PICHON / M. ZEGGANE.

- **Commerce, artisanat, tourisme, agriculture et transformation numérique - Vice-président** : F. MANGARD
  Membres : N. COQUILLON, C. DUDOIGNON, L. FEGAR, N. LE MESTE / A. FERCOQ-LE GUEN / T. JULOU

- **Commission MAPA** (marché à procédure adaptée) - **Vice-président** : L. SIMIER
  Membres : C. DUDOIGNON, F. MANGARD, L. KERLEVEO, Y. LOSTANLEN / E. LAURENT / M. ZEGGANE.

À Ploubezre, le lundi 13 avril 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

B. PARANTHOEN

MAIRIE de PLOUBEZRE
CÔTES D'ARMOR

MAIRIE de PLOUBEZRE
CÔTES D'ARMOR